



No 42/2024 du 09.12.2024

à la salle paroissiale

L'Administratrice communale **Brigitte Eltschinger**

Excusés : Mmes Rose-Marie Diacon, Liselotte Jenny, Myriam Reghif, Patricia Baechler et MM. Damien Rime, Gérald Telley, Gilles Aubonney, René Jenny, Rachid Reghif, Jean-Marie Hirt, Erwan Rossier, Benjamin Baechler, Pierre Grandjean, Philippe Despont et Claude Baechler

Préambule

Concernant le projet d'un nouveau bâtiment pour l'accueil extrascolaire, ils ont tenu compte des remarques et ont redimensionné le projet afin de limiter les frais tout en garantissant les 36 places nécessaires au bon fonctionnement de ce service très apprécié des parents. Le conseil communal va libérer la salle au rez-de-chaussée du bâtiment administratif et déménager à l'ancienne école de Lovens d'ici au printemps prochain. Ils vont réaménager simplement l'appartement libre au 2ème étage. L'espace ainsi libéré permettra à l'AES de disposer des surfaces réglementaires requises pour son bon fonctionnement.

Pour le 3ème objet refusé, le crédit d'étude pour la route d'Onnens à Lentigny, ils n'ont pas d'autres projets pour l'instant, mais un montant est prévu dans la planification financière pour 2027.

Pour les 2 objets acceptés, la modération de trafic à Onnens et la création d'un foyer avec nouvelle sortie de secours à la salle polyvalente, les projets sont lancés mais cela prend plus de temps que prévu. C'est souvent un peu plus compliqué qu'imaginé avec les services de l'Etat.

Afin de faciliter la prise du procès-verbal, il demande d'annoncer les nom et prénom avant les interventions.

Il salue la présence de Stéphanie Schroeter, journaliste à la Liberté qu'il remercie pour sa disponibilité et pour la couverture de cette assemblée.

Afin de faciliter le comptage des voix, il prie les personnes n'ayant pas le droit de vote de se mettre sur le côté gauche de la salle, sur les chaises prévues à cet effet.

MM. Jean-Pierre Papaux, Martial Baechler, Gaëtan Morel et Philippe Clivaz sont nommés et élus scrutateurs.

Le total des voix est 68. La majorité absolue est de 35.

Tamara Glanzmann n'habite pas dans la commune, donc elle n'a pas le droit de vote.

Le Président annonce deux nouveaux visages, qui ont pris place à la table du conseil. Tout d'abord **M. Michel Rey**, Conseiller communal élu qui a remplacé à partir du 1^{er} juin de cette année **M. Grégoire Yerly** démissionnaire. **Grégoire Yerly** avait été officiellement remercié lors de la dernière assemblée le 27 mai 2024.

Il a aussi le plaisir de présenter **Mme Tamara Glanzmann**, nouvelle collaboratrice administrative qui a débuté son activité au sein de l'administration le 15 août de cette année. **Mme Glanzmann** remplace **Mme Millasson** qui a quitté l'administration au début mai. Il souhaite la bienvenue à **Tamara Glanzmann** au sein du personnel et il lui dit un grand merci pour la prise du procès-verbal de l'assemblée.

Le Président parle des vidéastes qui ont parcouru la commune depuis plus d'une année afin d'immortaliser les lieux et les moments importants de la vie des villages. Il ajoute que la vidéo vient d'être achevée. Elle va être présentée en exclusivité. Il remercie la société SKBH Production, **MM. Bernard Kolly et Serge Honthass**. Ils ont prié de transmettre leurs plus sincères remerciements pour la super collaboration des citoyens. Ils ont eu beaucoup de plaisir et ont été très bien accueillis dans la commune.

La vidéo est présentée.

Le Président mentionne que la vidéo sera disponible sur le site internet de la commune. Elle sera utilisée aussi pour présenter la commune lors des assemblées de délégués ou autres manifestations. Elle est aussi à disposition des sociétés et particuliers qui le souhaitent.

L'Assemblée communale a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle n°47 du 22 novembre 2024, un affichage aux piliers publics une publication sur le site internet de la commune et par publication dans l'information communale, distribuée en tout ménage. L'article 12 de la loi sur les communes (LCo) du 25.09.1980, version entrée en vigueur le 01.01.2022, est donc respecté.

L'Assemblée communale est enregistrée et l'enregistrement sera supprimé une fois le procès-verbal approuvé selon les dispositions de l'art. 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo) du 28.12.1981, version entrée en vigueur le 01.01.2021.

Aucun citoyen n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, le Président déclare que l'Assemblée communale peut délibérer valablement.

Le **Président** demande si des remarques ou des questions sont à formuler sur l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'Assemblée communale est invitée à approuver l'ordre du jour.

L'Assemblée communale approuve l'ordre du jour à 68 oui, 0 non, 0 abstention.

1. Promotion des nouveaux citoyens

Les noms des 19 jeunes nouveaux citoyens sont affichés à l'écran. **Le Président** informe que ces derniers ont reçu de la commune une carte d'anniversaire avec une invitation pour leur 1^{ère} assemblée communale et en cadeau un AG Culturel.

L'AG Culturel leur donne libre accès à des milliers d'événements, festivals, spectacles, concerts, ciné-clubs et expositions soit plus 3'000 événements en Suisse romande pendant un an.

Le Président salue tout particulièrement la présence de M. Valentin Dubois. L'Assemblée communale félicite le jeune nouveau citoyen par applaudissements.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 27 mai 2024

Le Président rappelle que le procès-verbal de l'assemblée communale a été publié sur le site internet. Il était également disponible au bureau de l'administration communale. Il demande si des remarques ou corrections sont à formuler. La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve le procès-verbal à 68 oui, 0 non, 0 abstention.

3. Coefficients et taux d'impôt

Ces modifications pour le budget 2025 correspondent à une baisse des recettes de CHF 54'500.- (augmentation pour la contribution immobilière de CHF 75'000.- et baisse des recettes d'impôts pour montant de CHF 129'500.-).

Cette baisse est tout à fait supportable pour le budget communal. C'est pour cela que **le conseil communal vous propose d'approuver**

- **la modification du taux de la contribution immobilière de 1 ‰ à 1.25 ‰ ;**
- **la modification de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 87 % à 85 % ;**
- **la modification de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 87 % à 85 %.**

L'Assemblée communale va voter ces 3 objets séparément. Avant cela, comme le demande l'article 72 de la loi sur les finances communales **le Président** va donner la parole à la commission financière pour leur rapport et leur préavis.

Dominique Baudois, président de la commission financière, prend la parole.

« Quelques informations en préambule

Les membres de la commission financière ont pris connaissance et analysé les dossiers reçus. Ils se sont réunis à deux reprises pour examiner ces documents dont une séance le 25 novembre avec le conseil communal.

La commission financière a également pris connaissance du bouclage des investissements suivants :

a) *Création d'un trop plein aux sources de Lovens*

- *Crédit accepté CHF 34'000.- le 8 mai 2023*
- *Montant net utilisé CHF 33'761.50*
- *Soit 99% du crédit*

b) *Mise en conformité, amélioration et mise à jour de la gestion de l'autocontrôle du réseau d'eau potable*

- *Crédit accepté CHF 120'000.- le 8 mai 2023*
- *Montant net utilisé CHF 108'211.95*
- *Soit 90% du crédit*

La réalisation de ces projets, inférieure aux budgets alloués, démontre une gestion rigoureuse des deniers publics. La commission financière accepte ces décomptes finaux et félicite les conseillers en charge de ces dossiers.

D'autre part la commission financière tient à relever le gros travail effectué par le conseil communal et son administration.

La commission financière est satisfaite des nouveaux documents fournis, à savoir :

- *Une planification des investissements sur 10 ans, soit 2025 à 2034*
- *Une planification financière (compte de résultats) sur 5 ans, soit 2025 à 2029*
- *Un document (en cours de travail) en lien avec la vision du conseil communal*

La commission financière encourage vivement l'utilisation en continu de ces documents. Ceux-ci sont les outils de pilotage essentiels à la conduite de notre commune.

Coefficient et taux d'impôt

La commission financière a pris connaissance des informations transmises par le conseil communal lors de la séance du 25 novembre 2024.

Elle constate que la diminution nette de CHF 54'500.- des recettes budgétées, telle que présentée par le conseil communal, n'a pas d'impact financier significatif pour le futur de notre commune

La commission financière donne un préavis financier global positif pour la modification des coefficients et taux d'impôts tels que proposés aux points 3.1, 3.2 et 3.3 de l'ordre du jour.

Cependant, la procédure à suivre du Scm demande que :

Pour chaque coefficient ou taux soumis à modification, le préavis de la commission financière est requis avant chaque vote individuel ».

3.1 Modification du taux de contribution immobilière de 1 ‰ à 1.25 ‰ de la valeur fiscale des immeubles

En comparant la contribution immobilière au niveau du district, la commune est la plus avantageuse avec un taux de 1‰. Il y a 8 communes sur 26 avec un taux inférieur ou égal à 1,75 et 18 supérieurs à 2‰.

Historiquement, les propriétaires imposés par la contribution immobilière habitaient presque tous dans la commune. Mais actuellement, avec la construction de nombreux immeubles, de plus en plus de propriétaires n'habitent plus la commune ; actuellement 20 % des propriétaires n'habitent pas la commune. Et pour ces propriétaires, leur principale participation au fonctionnement du ménage communal se concrétise justement par la contribution immobilière.

Les autres communes ont déjà adapté depuis de nombreuses années cette taxe à la hausse. Le conseil communal propose une légère adaptation à la hausse pour ces raisons-là.

Au niveau cantonal, sur 126 communes, 11 seulement ont un taux inférieur ou égal à 1‰. 111 communes ont un taux supérieur ou égal à 1,5‰.

Malgré cette légère hausse, la commune, avec un taux de 1,25 ‰, restera très attractive financièrement au niveau de la fiscalité immobilière.

Dominique Baudois, président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

« 3.1. Modification du taux de contribution de 1 ‰ à 1.25 ‰ de la valeur fiscale des immeubles

La commission financière a pris connaissance de cette modification du taux de contribution de la valeur fiscale des immeubles.

La commission financière émet un préavis financier positif.

Suites des votes (information)

Si l'augmentation proposées par le conseil communal au point 3.1 n'était pas été acceptée, alors la commission financière donnera un préavis financier négatif pour les points 3.2 et 3.3 à venir, soit :

- *Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques*
- *Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales ».*

Le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter la modification du taux de contribution immobilière.

L'Assemblée communale accepte à 58 oui, 6 non et 4 abstentions.

3.2 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 87.0% à 85.0% de l'impôt cantonal de base

Le Président rappelle que le 17 décembre 2018, l'assemblée communale avait accepté une 1^{ère} baisse de l'imposition de 91,4 à 89 %.

2 ans plus tard, le 7 décembre 2020, elle avait accepté une 2^{ème} baisse de 89 à 87 % limitée aux années 2021 et 2022.

Le 16 mai 2022, elle avait accepté une baisse rétroactive de 87 à 83 % pour l'année 2021.

Le 12 décembre 2022, elle avait accepté la proposition du conseil communal de poursuivre la baisse fiscale de 89 à 87 % pour les années 2023 et 2024. Entretemps, la commune a reçu une information du Service des communes informant que les baisses temporaires ne sont plus autorisées, et que tant qu'une nouvelle décision n'est pas prise par l'assemblée le taux décidé reste valable.

En résumé, la décision prise le 12 décembre 2022 est toujours valable et si rien n'est décidé ce soir, le taux de 87 % restera en vigueur pour les prochaines années.

Mais comme le conseil communal avait demandé une décision pour 2 ans, il a jugé normal de poser à nouveau la question du taux à appliquer pour les prochaines années.

La commission financière, dans son rapport lors de l'assemblée du 12 décembre 2022, disait ceci :

« Dans le contexte actuel particulièrement incertain, ainsi que par manque de données lié à l'introduction de MCH2, la Commission financière se positionne pour un maintien du taux d'imposition à 87% pour les prochaines années. Bien que le taux initialement demandé de 85% reste un objectif à terme pour la Commission, il est raisonnable d'observer les tendances sur lesquelles la commune pourra s'appuyer et rester prudent sur l'évolution du budget avant de confirmer une nouvelle baisse ».

Sur la base de ce rapport, le conseil communal a analysé les données des différentes années et est arrivé à la conclusion qu'une baisse d'impôt à 85 % comme demandé par la commission financière est possible.

Par contre une adaptation de la contribution financière semble aussi opportune afin d'une part de limiter les incidences de la baisse de 2 points des impôts des personnes physiques et morales, et d'autre part de faire participer de manière plus grande les propriétaires n'habitant pas la commune aux frais de fonctionnement.

Il y a un autre point important : depuis quelques mois, des réflexions concernant la reprise de discussion pour une collaboration plus étroite entre les diverses communes de Sarine Ouest ont été étudiées. Une première réunion est prévue fin janvier avec les communes d'Autigny, Chénens, Cottens et Neyruz. Les communes sont pour le moment dans une phase de réflexion, il est probable que pour mener à bien ces réflexions, des comparaisons vont être effectuées, et souvent la 1^{ère} comparaison qui est mise en avant est le taux d'imposition.

Avec un taux de 87 % la commune n'est clairement pas attractive face à des communes comme Cottens à 80% ou Neyruz à 81%. Et que dire de nos voisins d'Avry avec leur 72.1% et 69,1% dès 2025. Comment justifier devant nos citoyennes et citoyens une telle différence ? Quels services leur sont proposés justifiant une charge de 26% de plus d'impôts ?

Au niveau de la Sarine, La Brillaz est 21^{ème} sur 26 communes et avec un taux de 85 % elle ne remonterait que d'une place ex-aequo avec Bois-d'Amont qui regroupe les villages d'Arconciel, Ependes et Senèdes.

C'est vrai que ce ne sont que de petites adaptations, qui justement ne vont pas mettre en péril les finances, mais qui ont quand même un impact lorsque l'on compare des communes. Le conseil communal a aussi pu constater qu'il est difficile de faire passer des décisions avec des gros impacts financiers en assemblée.

En comparant la progression de 2024 à 2025 de l'indice de potentiel fiscal, La Brillaz passe de la 17^{ème} place sur 26 à la 16^{ème} place.

Cet indicateur est utilisé pour la péréquation financière cantonale et donne une information précieuse sur la capacité fiscale communale.

Dominique Baudois, président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commissions financière

« La commission financière a pris connaissance de cette modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

La commission financière émet un préavis financier positif ».

Le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

L'Assemblée communale accepte par 68 oui, 0 non et 0 abstention.

3.3 Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 87.0 % à 85.0 % de l'impôt cantonal de base

Dominique Baudois, président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commissions financière.

« La commission financière a pris connaissance de cette modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales.

La commission financière émet un préavis financier positif ».

Le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter la modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales.

L'Assemblée communale accepte par 68 oui, 0 non et 0 abstention.

4. Budgets 2025

4.1. Présentation du budget du compte de résultats (disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)

Le **Président** mentionne que le total des charges prévues pour le budget 2025 est de CHF 9'583'800.45, le total des revenus prévus de CHF 9'314'542.58 ce qui donne un résultat négatif budgété de CHF 269'257.87.

Par rapport au budget 2024, le total des charges pour le budget 2025 est en augmentation de CHF 246'031.76 (+ 2.63 %) et le total des revenus en augmentation de CHF 382'958.98 (+ 4,29%) dépassant pour la 1^{ère} fois les 9 mio à CHF 9'314'542.58.

Au niveau des revenus, il y a une augmentation de CHF 382'958.98, nettement supérieure à l'augmentation des charges ce qui permet d'obtenir un résultat budgété meilleur que l'année passée.

Malgré ce déficit prévu, le conseil communal peut s'appuyer sur une situation financière très saine de la commune, due aux très bons résultats financiers des dernières années et d'une forte progression des recettes fiscales, malgré une diminution du coefficient d'impôt.

Avec un capital propre au bilan de plus de 14 mio, dont des résultats positifs cumulés des années précédentes à plus de 9 mio, la commune bénéficie d'une assise financière confortable pour pouvoir assumer un éventuel déficit.

4.2 Adduction d'eau potable : installation d'un système ultraviolets aux sources de Maison Rouge

Thomas Chappuis présente l'investissement pour l'installation d'un système UV aux sources de Maison Rouge. Il explique que ça se situe entre Avry et Prez. Le but est d'installer un traitement eau UV, qui est un procédé efficace et 100% naturel. Il ajoute que c'est un traitement préventif pour une désinfection des eaux provenant des sources de Maison Rouge. La commune de Prez et La Brillaz exploitent actuellement les sources de Prez et de Maison Rouge, ensuite elles envoient les eaux sur le réservoir de la Perreire. A l'heure actuelle, la commune de Prez a décidé d'arrêter d'exploiter ces sources, donc il ne reste plus que Maison Rouge. Le conseil communal propose ce système afin de remplacer le système actuel qui est obsolète et les services cantonaux ont aussi demandé de poser un UV, afin de garantir une meilleure qualité des eaux pour les quelques maisons qui se trouvent sur la conduite alimentant celle de la Perreire.

L'offre de mars 2024 est de CHF 42'000.-, le conseil communal a mis des divers à 20%, ce qui porte l'investissement à CHF 50'000.-.

4.2.1 Rapport de la commission financière

Mme Lucia Iannone Mauron, vice-présidente de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

« Adduction d'eau potable : installation d'un système ultraviolets aux sources de Maison Rouge

La commission financière a pris connaissance de cette demande d'investissement prévue dans la planification financière 2025-2029 (approuvée par le conseil communal le 6 mai 2024) pour un montant déterminant de CHF 50'000.- HT et pour un début de réalisation en 2025.

Elle remercie le conseil communal pour les compléments d'informations apportés lors de la séance du 25 novembre 2024.

La Commission financière accepte cet investissement et émet un préavis financier positif ».

4.2.2. Vote du crédit y relatif

Le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit d'investissement pour l'installation d'un système UV aux sources de Maison Rouge, pour un montant de CHF 50'000.-.

L'Assemblée communale accepte à 67 oui, 0 non et 1 abstention.

4.3. Déchetterie de Lentigny : couverture de la place attenante au hangar

Le Président présente la demande d'investissement pour la couverture de la place attenante au hangar de la déchetterie de Lentigny.

Lors de la construction de la déchetterie en 2017, cette place avait été prévue pour y déposer les branches. Mais finalement les branches sont restées à Lovens et elle est utilisée maintenant comme place de dépôt. Le fait qu'elle ne soit pas couverte limite grandement son utilisation.

La problématique actuelle est un manque de place, pour l'édilité et aussi pour la déchetterie.

En prolongeant le toit du hangar existant, ainsi qu'en gardant la même hauteur et la même pente, la commune opte pour une solution simple. Elle va utiliser les fondations existantes.

Le coût estimé de cette transformation est de CHF 60'346.50 TTC. Le financement est prévu par la trésorerie communale, avec un taux d'amortissement de 3 %.

4.3.1. Rapport de la commission financière

Mme Lucia Iannone Mauron, vice-présidente de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

« Déchetterie de Lentigny : couverture de la place attenante au hangar

La commission financière a pris connaissance de cette demande d'investissement prévu dans la planification financière 2025-2034 (approuvé par le conseil communal le 11 novembre 2024) pour un montant déterminant de CHF 60'346.50 TTC et pour un début de réalisation en 2025.

Elle remercie le conseil communal pour les compléments d'informations apportés lors de la séance du 25 novembre 2024.

La commission financière accepte cet investissement et émet un préavis financier positif ».

4.3.2. Vote du crédit y relatif

Le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'approuver le crédit d'investissement de CHF 60'346.50 TTC.

L'Assemblée communale accepte à 67 oui, 0 non et 1 abstention.

4.4. Budgets du compte de résultats et du compte des investissements

Le Président présente le récapitulatif des budgets du compte de résultats et des investissements.

Pour le budget du compte de résultats 2025 il est prévu un total des charges de CHF 9'583'800.45 et un total des revenus de CHF 9'314'542.58.

Cela correspond à un résultat négatif prévu de CHF 269'257.87. Pour le budget des investissements, nous avons des crédits de paiement qui s'élèvent à un total de CHF 1'275'646. Cela concerne des crédits déjà votés en assemblée et en cours de réalisation. Dans les revenus, il est mentionné un montant de CHF 61'596.- qui correspond aux subventions prévues de recevoir pour l'installation des panneaux photovoltaïques votée l'année dernière et dont les travaux ont commencé la semaine dernière.

Il y a ensuite un crédit d'engagement avec des charges de CHF 110'346.50 qui correspond aux 2 crédits d'investissement votés précédemment.

Le total des charges pour le budget des investissements 2025 est de CHF 1'385'992.50 et le total des revenus de CHF 61'596.-. Ce qui donne un excédent de charges de CHF 1'324'396.50.

4.4.1. Rapport de la commission financière

M. Martial Baechler, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

« Budget du compte de résultat 2025

*La commission constate que le budget du **compte de résultat** projeté pour l'année 2025 présente un excédent de charges de CHF 269'257,87.*

A noter que ce résultat tient compte de l'acceptation des modifications des coefficients et taux d'impôts proposées au point 3 de l'ordre du jour.

Par rapport au budget 2024, avec des revenus qui progressent plus vite que les charges, ce budget donne une tendance favorable pour 2025.

Mais force est de constater une importante évolution des charges par rapport aux comptes 2023 ! Les augmentations touchent principalement les charges cantonales liées (la formation, la santé et la prévoyance sociale). Le CC n'a que peu ou pas de levier pour influencer ces augmentations.

La Commission financière rend attentif le conseil communal et lui demande de rester vigilant pour les prochaines années, ces charges n'allant certainement pas baisser.

*La Commission financière accepte le budget du **compte de résultats 2025** tel que présenté et émet un préavis financier positif ».*

« Budget du compte des investissements 2025

*La commission financière a pris connaissance du budget du **compte des investissements** projeté pour l'année 2025.*

Le montant total NET prévoit des investissements pour CHF 1'324'396.50. Ce montant inclut les deux objets présentés aux points 4.2 et 4.3.

La commission financière rappelle également que le budget des investissements 2025 est uniquement un budget d'intention et que chaque investissement prévu devra être soumis à l'approbation de l'Assemblée communale, si celui-ci dépasse les limites fixées par le règlement des finances.

Pour rappel, le conseil communal peut également soumettre à l'assemblée des modifications au budget des investissements au cours de l'année 2025.

*Elle accepte le budget du **compte des investissements 2025** tel que présenté et émet un préavis financier positif ».*

4.4.2. Vote final des budgets des comptes de résultats et d'investissements

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver le budget du compte de résultats 2025.

L'Assemblée communale approuve à 68 oui, 0 non et 0 abstention.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver le budget du compte d'investissements 2025.

L'Assemblée communale approuve à 68 oui, 0 non et 0 abstention.

5. Modification des statuts de l'Association du CO de Sarine-Campagne et du Haut Lac français : approbation

Lucie Menétrey explique que les statuts ont déjà été discutés au printemps 2023, pour trois modifications qui étaient proposées, soit la clé de répartition, la composition du comité de direction et la limite d'endettement. Elle ajoute que la clé de répartition avait été refusée par les communes membres. Pour cela le comité de direction et l'assemblée des délégués proposent à l'ensemble des communes membres une modification des statuts pour les deux autres points à savoir la limite d'endettement et la modification de la composition du comité de direction. Cette modification s'inscrit dans le contexte des projets de l'association notamment la création du cycle d'orientation de Givisiez qui devrait faire l'objet d'un référendum financier obligatoire au mois de mai 2025. Elle précise que les statuts seront votés séparément afin de faire un retour complet à l'association sur demande du comité de direction.

La première modification est l'article 16 : qui traite de la composition du comité de direction car, avec le projet du nouveau CO de Givisiez, la commune de Givisiez devient une commune siège et elle a le droit d'avoir un représentant au sein du comité de direction, qui passe de dix à onze membres.

La deuxième modification est l'article 39 : qui traite de la limite d'endettement. Actuellement, la limite est fixée à 100 millions de francs. Le comité de direction propose de l'augmenter à 150 millions de francs. La raison de l'augmentation est pour divers investissements prévus, dont celui du CO de Givisiez mais également pour les entretiens des bâtiments et pour le matériel informatique. Elle précise que la limite d'endettement n'est en aucun cas un chèque en blanc donné au comité de direction ou à l'association des CO. De plus, les objets d'investissements sont soumis en premier à l'assemblée des délégués dans laquelle la commune de La Brillaz est représentée, puis au référendum financier cas échéant.

En conclusion, le processus est en cours, il est soumis à toutes les législations des communes membres. L'entrée en vigueur sera pour le 1er janvier 2025, s'il y a l'approbation des communes. Mais il est nécessaire d'avoir l'approbation des trois quarts des communes représentantes et de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) qui approuve les statuts.

5.1. Vote sur la modification de l'article 16 des statuts

Le conseil communal recommande d'accepter la modification de l'art. 16 des statuts de l'association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et Haut-Lac français.

L'Assemblée communale accepte par 67 oui, 0 non et 1 abstention.

5.2. Vote sur la modification de l'article 39 des statuts

Le conseil communal recommande d'accepter la modification de l'art. 39 des statuts de l'association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.

L'Assemblée communale accepte par 61 oui, 1 non et 6 abstentions.

6. Adduction d'eau potable – Adhésion / Affiliation au CEFREN : approbation

Thomas Chappuis donne des explications sur le CEFREN. Il spécifie que le CEFREN a revu ses statuts ces dernières années. Il y a plusieurs communes qui sont motivées pour postuler à devenir membre cette année, dont les communes membres de l'AESO. Il rappelle le rôle de l'AESO ; l'association chargée d'assurer l'approvisionnement en eau des communes de Prez, Avry, Cottens, Neyruz et La Brillaz. L'eau potable provient principalement des sources des communes membres de l'AESO. Le reste de l'approvisionnement est assuré par le CEFREN, qui fournit 1 000 litres par minute, et le Consortium des Eaux du Graboz (CEG), qui fournit 530 litres par minute.

Il évoque les raisons qui poussent la commune à revoir son approvisionnement en eau, notamment une diminution de la production ces dernières années, due à la présence du métabolite du Chlorothalonil. Bien que le CEFREN contribue à l'approvisionnement en eau, l'accord entre l'AESO et le CEFREN n'est pas encore formalisé. Quant au CEG, il fournit également de l'eau à l'AESO en vertu d'une convention datant d'une vingtaine d'années, jugée défavorable, car elle impose un coût trop élevé à la commune.

L'AESO fournit 56% d'eau pour alimenter les réservoirs de la Perreire et de l'Otierdo. Depuis les réservoirs, l'eau est amenée dans les réseaux des communes.

Pour l'AESO, il devient crucial d'assurer formellement son approvisionnement en eau potable par le CEFREN. Il est proposé que l'AESO conserve sa position de gestionnaire du débit souscrit global et du volume d'eau potable acheté au CEFREN. Il est proposé que les factures du CEFREN soient adressées à l'AESO, intégrées aux charges de celle-ci et couvertes par les contributions perçues auprès des membres.

L'AESO a étudié deux situations futures.

La première option consiste à être client, avec une durée limitée à 10 ans. Dans ce cas, l'AESO reste dépendante des décisions du CEFREN, et le débit souscrit n'est pas garanti à l'échéance du contrat. L'achat d'eau au CEFREN entraîne des charges annuelles d'environ CHF 237'000.-.

La deuxième option est que chaque commune devienne membre du CEFREN. Cette adhésion est à durée indéterminée et offre plusieurs avantages : une représentation des communes au sein du CEFREN, un droit d'accès sécurisé à l'eau, ainsi qu'une possible évolution du débit souscrit. Cependant, le droit d'entrée s'élève à environ CHF 2'100'000.-.

Ce montant s'explique par le fait que les membres actuels du CEFREN ont contribué aux investissements dans les infrastructures, ce qui implique un coût à payer pour en bénéficier. Dans ce cas, les charges annuelles liées à l'achat d'eau au CEFREN sont d'environ CHF 200'000.-.

La différence de la charge annuelle est de CHF 37'500.- et le droit d'entrée pour les membres de CHF 2'085'000.-.

Selon la projection financière du compte de résultats de l'AESO, le mode membre est avantageux après deux ans. En contrepartie, la projection financière du bilan de l'AESO démontre que la trésorerie sera mise à contribution.

Le financement sera fait par l'AESO au travers d'un emprunt. Selon les analyses réalisées, la prise en charge de ce financement n'engendrera pas d'augmentation du prix de l'eau de l'AESO envers ses membres : diminution des charges annuelles, modification de la convention du GRABOZ, la bonne situation financière de l'AESO.

Pour être membre du CEFREN, le conseil communal a l'obligation légale de présenter les statuts qui ont été mis sur le site internet de la commune.

Frédéric Morel remarque, en faisant un rapide calcul sur 50 ans, qu'avec les CHF 2'000'000.- de taxe d'entrée, la commune est presque déficitaire d'être membre plutôt que d'être client.

Thomas Chappuis précise que le montant maximal s'élève à CHF 2'085'000.-. Pour l'instant la commune s'acquitte d'une taxe temporaire comme le fait un client, et ce depuis deux ans. Cette somme sera déduite des CHF 2'000'000.- à régler. Le paiement des CHF 2'000'000 sera effectué à partir de la trésorerie actuelle. Cependant, si la commune n'est pas membre dans dix ans, l'approvisionnement en eau ne sera pas garanti.

Un projet, initié par le canton il y a environ cinq ans, avait été nommé « Régi'EAU 1700 ». Son objectif était de connecter tous les réseaux du canton afin de garantir une alimentation en eau équitable, notamment pour les communes les moins favorisées. Par exemple, Fribourg bénéficie d'une excellente couverture, contrairement à La Brillaz, qui dépend à 44 % de ressources externes.

Il ajoute qu'il ne voit pas d'autre solution pour garantir l'approvisionnement en eau que de devenir membre du CEFREN. Selon lui, l'adhésion au CEFREN permettra de relever les défis futurs, tels que les nouvelles normes, l'augmentation de la demande en eau, et d'autres enjeux.

Frédéric Morel demande s'il y a déjà quelque chose en place pour lier les différentes sources du réseau au CEFREN. **Thomas Chappuis** répond que pour le CEFREN, il y a déjà une conduite depuis la sortie de Rosé direction Villars-sur-Glâne. Il y a aussi une connexion à Matran qui descend sur Hauterive et les sources de La Tuffière jusqu'au réservoir de Villars-sur-Glâne. Le CEFREN étudie le renouvellement de cette conduite et l'AESO va étudier de s'y connecter sans passer par le GRABOZ.

Frédéric Morel demande des informations concernant les sources de la commune de La Brillaz. **Thomas Chappuis** répond qu'une décision a été prise au niveau fédéral concernant la norme sur le Chlorothalonil, désormais fixée à 0,1 microgramme. La commune doit donc élaborer des plans pour garantir le respect de cette limite.

Le puits de Lentigny reste exploité malgré un taux de Chlorothalonil légèrement supérieur à la norme, car l'eau y est diluée grâce au mélange avec les eaux du réservoir de la Perreire. Les sources de Lovens, quant à elles, ne sont plus exploitées depuis un certain temps, bien que des analyses y aient été réalisées. Il serait nécessaire de réactiver les zones de protection, actuellement obsolètes à cause de la présence de Chlorothalonil, ce qui les rend inutilisables.

La source du Sécheron n'est plus utilisée non plus, car il est impossible d'établir des zones de protection en raison de la proximité des habitations. La source de Maison Rouge, en revanche, est encore partiellement exploitée : sur cinq captages, un seul est en activité, les quatre autres étant inutilisables à cause de la contamination par le Chlorothalonil.

Par ailleurs, la commune de Prez a décidé d'abandonner ses sources, car leur remise aux normes, notamment en raison du Chlorothalonil, représenterait un coût supérieur à un million de francs.

La commune de La Brillaz effectue des analyses annuelles pour surveiller la situation, mais aucune amélioration n'a été constatée à ce jour.

L'AESO mène des recherches pour identifier de nouvelles sources. À Prez, on étudie la source des Romains, tandis qu'à Neyruz, les investigations se concentrent près du terrain de football. À La Brillaz, une source potentielle a été repérée dans le secteur de la déchèterie, près de Corserey, mais des études approfondies restent nécessaires, impliquant d'importants investissements. Une autre source se situerait près de la forêt de Lentigny, mais sa mise en exploitation nécessiterait également des investissements de l'ordre d'un million de francs.

Bernard Oberson souligne que, malgré le coût élevé de ces investissements, ils restent inférieurs à ceux d'une affiliation future, qui pourrait s'élever à 4 millions de francs, et non 2 millions comme estimé actuellement.

Philippe Clivaz demande ce qu'il se passera si toutes les communes de l'AESO n'acceptent pas. **Thomas Chappuis** explique que pour l'instant toutes les communes sont motivées à devenir membre du CEFREN mais cela va dépendre des assemblées et des conseils généraux. Pour l'instant, l'AESO n'a pas fait de plans précis si une commune ne postule pas. Elle devra faire une gestion différente pour les communes non membres et il y aura un impact financier pour cette gestion. Mais il y aura moins de débit souscrit. Il faudra savoir comment la facturation sera faite à la commune qui n'est pas membre, il faudra faire des calculs avec les spécialistes pour avoir la clé de répartition.

Olivier Volery demande ce qu'il en est de la mauvaise substance au niveau du CEFREN pour ces 1 microgramme de Chlorothalonil. **Thomas Chappuis** explique que les sources du CEFREN sont en dessous de la limite, donc c'est un grand avantage d'avoir des sources naturelles. **Bernard Oberson** ajoute que ce sont des sources qui se trouvent dans des forêts, alors si on en crée de nouvelles on est sûr d'avoir du Chlorothalonil car il y en a partout sur le plateau. **Thomas Chappuis** ajoute qu'actuellement l'AESO utilise les eaux du CEFREN pour diluer.

Dominique Baudois n'a pas de rapport de la commission financière car ce n'est pas la commune qui va investir mais l'AESO. Mais il va parler en tant que citoyen en racontant une anecdote d'avant la fusion de La Brillaz.

A la dernière Assemblée communale d'Onnens, il était question de l'adhésion à l'AESO, les citoyens trouvaient dommage, car l'eau d'Onnens était meilleure que les autres d'après des analyses. Mais si dans ces dernières années la commune aurait vécu qu'avec l'eau d'Onnens, il y aurait eu des coupures d'eau. Actuellement, quand on rentre à la maison, on tourne l'interrupteur il y a l'électricité, ou on tourne le robinet il y a de l'eau. Alors M. Baudois invite l'assemblée à accepter.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter l'adhésion de la commune de La Brillaz, comme membre du CEFREN, en acceptant les statuts du CEFREN.

L'Assemblée communale accepte par 67 oui, 0 non et 1 abstention.

7. Divers

Le Président rappelle que, comme l'année passée, le conseil des parents a mis sur pied un site internet permettant le don et le prêt d'équipement de ski. Pour les personnes intéressées n'hésitez pas à vous y connecter via le site : ecole-labrillaz-solidaire.ch ou en scannant ce QR CODE. Un message sera envoyé via l'application ISarine d'ici le début janvier.

Michel Rey prend la parole en tant que président de la commission de développement durable (CDD). Il va faire une courte introduction concernant la charte des jardins. Elle a pour but de travailler sur l'énergie, le social et une grande partie sur la biodiversité.

Il trouvait bien de parler de la biodiversité. M. Grégoire Lathion est présent et membre de la CDD, il est passionné par la biodiversité. C'est surtout pour présenter ce qui a déjà été fait. De plus, la commission reste ouverte aux idées données.

Grégoire Lathion présente la charte des jardins, dans le cadre de l'engagement de la commune de La Brillaz en faveur de l'Agenda 2030 de l'ONU. Ce plan d'action international vise à promouvoir le développement durable, en répondant aux besoins des générations actuelles sans compromettre le bien-être et la dignité des générations futures. Il repose sur 17 objectifs, répartis en trois grandes dimensions : le social, l'environnemental et l'économique.

La Commission du Développement Durable (CDD) a été créée en septembre 2021. Elle est actuellement composée de sept membres, dont deux conseillers communaux.

Son rôle est à la fois consultatif (sur des sujets comme les cimetières verts ou la gestion des déchets) et proactif, avec des propositions telles que FriTime, l'installation de nichoirs pour oiseaux ou encore la charte des jardins.

La charte des jardins, initialement créée dans une commune genevoise, a pour objectifs de soutenir la biodiversité et de renforcer les liens sociaux. La CDD prévoit d'organiser une à deux rencontres par an pour permettre des échanges, partager des idées et éventuellement créer des projets. Les participants peuvent également rejoindre un groupe WhatsApp pour poser des questions ou recevoir des informations. Pour ceux qui le souhaitent, il est possible de s'abonner à une liste de diffusion par e-mail afin d'être informé des actualités concernant la charte.

Cette initiative s'adresse à un large public : locataires, propriétaires, entreprises, associations et la commune elle-même.

Les 10 bonnes pratiques sont les suivantes :

1. La pelouse et la tonte
2. La haie
3. Nettoyage du jardin
4. Pesticides
5. Eclairage du jardin
6. Passes hérissons et autres
7. Plantes envahissantes
8. Chats
9. Vieux déchets
10. Piscine

Pour résumer, la charte est un engagement moral que chacun prend, il n'y a pas de contrôle.

Il y aura à disposition sur le site internet de la commune des informations complémentaires courant 2025.

Michel Rey remercie M. Lathion. Il profite d'informer qu'il y a deux personnes qui démissionnent de la CDD. Des informations parviendront ultérieurement à la population. Les personnes motivées seront invitées à envoyer leur postulation.

Le Président présente les horaires de la déchetterie.

L'année passée la commune a déjà effectué des modifications en supprimant les horaires saisonniers été/hiver. Ces changements conviennent car elle n'a pas eu de retour négatif.

Pour 2025 la commune propose un seul changement pour l'ECO-point de Lovens qui sera fermé à 16h au lieu de 18h. Elle a constaté qu'il y a une très faible fréquentation en soirée.

La fermeture pourra aussi être effectuée par le personnel communal dans le cadre de leur horaire habituel sans nécessité d'effectuer des heures supplémentaires. Pour les personnes qui désirent s'y rendre en soirée, il y a toujours la possibilité d'aller à Lentigny le mercredi jusqu'à 19h.

Il mentionne que les citoyens vont recevoir tout prochainement le dépliant MEMODéchets 2025 contenant toutes les informations utiles pour le tri, le dépôt et la valorisation des déchets.

Une nouvelle vignette a aussi été distribuée et sera valable pour l'accès à la déchetterie pour les années 2025 et 2026.

Il profite aussi de l'occasion de remercier le personnel des déchetteries pour leur travail, leurs conseils et leur aide envers les usagers. Ce n'est vraiment pas un travail facile mais ils le font à la grande satisfaction de toutes et tous.

Il rappelle la mise en place depuis 1 an et demi de l'application ISarine. La commune informe en temps réel des différents événements et informations importantes relative à la commune.

Cette application donne un moyen de communication supplémentaire afin d'informer rapidement la population.

Le nombre d'abonnés a dépassé les 1'000. Cela démontre très clairement l'utilité de cette application. Pour ceux qui ne l'ont pas encore, il ne faut pas hésiter à la télécharger sur votre portable.

Comme depuis de nombreuses années, 18 fenêtres de l'Avent illuminent la commune pendant cette période. Il remercie les 18 familles et sociétés pour leur accueil et remercie aussi les organisatrices, Barbara Lauper, Sandra Scherly et Sandra Devaud de maintenir cette belle tradition qui permet à de nombreux habitantes et habitants de la commune de se rencontrer pour des moments de partage et de convivialité.

Yvan Jordan informe qu'Energie Fribourg et la commune de La Brillaz ont le plaisir d'inviter les citoyens à des séances d'informations qui auront lieu l'année prochaine et se dérouleront à la salle Mora, cela concerne surtout les propriétaires afin de diminuer le CO2. Les citoyens vont recevoir des tout-ménages. Il ajoute que ça sera sur inscription mais gratuit. La première sera la rénovation des bâtiments, la suivante sera les installations photovoltaïques et la dernière donnera des conseils personnalisés sur la rénovation énergétique des bâtiments.

Le Président informe que la prochaine assemblée communale aura lieu le lundi 26 mai 2025 et il ajoute que les informations sont en tout temps disponibles sur le site internet et sur l'application ISarine.

Il demande si des questions ou remarques sont à formuler.

Jérôme Mazza souhaite revenir sur la présentation de M. Lathion. Il souligne que les agriculteurs contribuent déjà largement à la biodiversité en mettant à disposition de nombreuses surfaces, mais qu'ils font malgré tout l'objet de nombreuses critiques de la part de la population. Il a particulièrement apprécié la présentation, estimant qu'il est désormais temps que ceux qui critiquent régulièrement passent à l'action.

Frédéric Morel raconte qu'il a été témoin, il y a trois semaines, d'un incident lors du souper de soutien des jeunes musiciens à la salle polyvalente. Sur l'accès menant en contrebas de la salle, une camionnette avec une remorque a reculé, se retrouvant bloquée en équerre. En tentant de débloquer la situation, une personne s'est coincé un doigt.

Ils ont alors fait appel à Frédéric Morel, qui est venu avec un véhicule pour tenter de libérer le doigt. Benjamin Baechler est également intervenu pour porter secours. **Frédéric Morel** souligne que l'accès n'est pas conforme depuis longtemps et suggère d'agrandir le contour, notamment en raison des nombreuses manifestations utilisant des remorques frigorifiques.

Le Président remercie Frédéric Morel pour ces informations et ajoute que le conseil communal discutera de ce sujet lors d'une prochaine séance.

Sophie Hoehn prend la parole en tant que Présidente du comité de la crèche Les P'tits Gamins. Elle remercie d'avoir voté le crédit d'investissement il y a 2 ans. La crèche a réussi à faire l'inauguration le 30 novembre dernier, elle espère que beaucoup de citoyens ont pu venir visiter les locaux afin de voir à quoi ressemble une crèche.

Avant de conclure l'assemblée communale, **le Président** souhaite remercier ses collègues du conseil ainsi que l'ensemble du personnel communal pour tout le travail accompli pendant cette année 2024, pour leur disponibilité, la qualité de leur travail et leur grand engagement pour la commune.

Il remercie également les membres des différentes commissions, des groupes de travail, du conseil des seniors, du conseil des parents. Il remercie toutes ces personnes qui s'investissent, sans qui la commune ne pourrait pas assumer les différentes tâches et fonctions indispensables au bon fonctionnement.

L'ensemble du conseil communal souhaite déjà, à tous les citoyens présents ainsi qu'à leurs familles de très belles fêtes de Noël et ses meilleurs vœux pour 2025.

Le Président remercie chacun de leur présence et pour le bon déroulement des débats. Il aimerait encore remercier la jeunesse de Lentigny pour la vente des sapins samedi prochain, en faveur des seniors de la commune, ainsi que la jeunesse d'Onnens qui a préparé un délicieux vin chaud ainsi que du thé.

Il souhaite que les citoyens restent au terme de l'assemblée pour partager un moment convivial.

La séance est levée à 21:30.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président



Bernard Oberson



La Rédactrice du PV



Tamara Glanzmann